

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.26PR
concernant
une demande de crédit d'investissement complémentaire de
Fr. 50'000.-- pour l'agrandissement de la piste bicross (BMX)
au lieu-dit Le Pécos à Grandson**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 13 août 2012.

Elle était composée de Madame Emilienne WAGNIERE, de Messieurs Jean-David CHAPUIS, Eric GENTIZON, Bexhet HALIMI (remplaçant Thomas JENNI), Jean-Claude PEREY, Piero SUTTERLET, Christian WEILER et de la soussignée Monique MÜLLER, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Municipal et Monsieur Thierry JUILLERAT, responsable de l'Association BMX Yverdon-Grandson. Nous les remercions pour leur présence ainsi que pour les informations complémentaires, mises au point et réponses à nos questions.

Monsieur Carrard nous a résumé l'état du chantier depuis sa création en mai de l'an dernier : réseaux souterrains, constructions et fondations en béton ainsi que le tracé de la piste ont été réalisés, la pose et l'aménagement de la butte de départ est en bonne voie d'achèvement !

Malheureusement la nature du terrain s'est révélée très polluée, une pollution telle qu'il a fallu envisager le plus rapidement possible son assainissement et prendre des mesures inévitables : évacuation des terres polluées puis remblayage...

(Il y a quelques dizaines d'années le traitement des déchets se faisait en les enfouissant dans le sol des "décharges communales", les fameux "ruclons". Ces décharges ont été définitivement fermées en 1996, malheureusement les pollutions existent encore et réapparaissent de temps à autre au gré de l'utilisation de ces terrains consciencieusement recouverts de "bonne terre" !)

L'instabilité du terrain a demandé un renforcement des éléments porteurs ainsi que la consolidation des virages et des bosses, il a donc fallu faire appel aux machines de chantier malgré toute la bonne volonté des bénévoles et membres de l'association !

Regrettant l'information tardive (et) divulguée par la presse régionale, les deux municipalités ont décidé de continuer à soutenir l'association considérant que ce renchérissement n'était, en aucun cas, dû à une mauvaise gestion du chantier ni à des travaux ou équipements non inscrits au budget initial.

Une nouvelle estimation financière nous a été présentée et commentée , la recherche de fonds supplémentaires est en bonne voie : les soutiens, subventions et aides sont en cours de mise à niveau !

Il ne faut, en aucun cas renoncer et laisser ce chantier à l'abandon ni surtout compromettre le futur de ce jeune club de 27 ans qui accueillera des compétitions de niveau national, plus tard international et dont la piste est aux normes de l'UCI (Union Cycliste Internationale).

Votre commission, convaincue de la nécessité d'une nouvelle contribution financière, après avoir entendu la délégation Municipale, a délibéré en toute sérénité et voté à l'unanimité de ses membres OUI aux deux articles de ce Préavis.

En conclusion:

votre commission approuve la prise en charge du surcoût de l'aménagement de la piste bicross (BMX) au lieu-dit "Le Pécos" et vous propose , Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1 et 2 de ce préavis .

Pour la commission, la rapportrice :



monique müller.

Yverdon-les-Bains, ce 26 août 2012.